

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET: N° D24-11-32 AVENANT N°44 AU MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION D'UN ENSEMBLE BATI POUR Y LOGER LA MAISON DES ASSOCIATIONS.

Le Maire de Castillon-la-Bataille,

Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,

Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées

Vu l'article L2194-1 relatif aux modifications des marchés publics sans nouvelle procédure,

Vu l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique relatif à l'accord cadre, Vu la décision D23-07-21 relative à l'attribution du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison des Associations Considérant que les modifications du marché public ne sont pas substantielles,

Décide

Article 1 : Au titre de l'avenant 44, les travaux supplémentaires suivants sont ajoutés au marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison des Associations, lot 3 :

- Moins value pour non réalisation d'un panneau de chantier: 1300€ HT
- Moins value pour non réalisation d'un enduit de soubassement: 1080€ HT

Article 2: Monsieur le Maire et Madame la Receveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission En Sous-Préfecture le Et de sa publication le Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal Le 20 novembre 2024

Le Maire

Jacques Breillat

Andusé de réception en préfecture 033-213301088-20241120-d241133-AR Date de télétransmission : 10/12/2024 Date de réception préfecture : 10/12/2024



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 44 Valant ordre de service

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Ville de Castillon la Bataille

B - Identification du titulaire du marché public

Montant HT: 183.714,28€ (lot 3) Montant TTC:....

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

AZ MAITRISE (lot 3)

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.) Construction d'une maison des Associations - lot 3 Date de la notification du marché public : 13 juillet 2023 Durée d'exécution du marché public :mois oujours. Montant initial du marché public : Taux de la TVA :

> Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20241120-d241133-AR Date de réception préfecture : 10/12/2024
>
> Date de réception préfecture : 10/12/2024
>
> Page : 1

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : (Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Non réalisation d'un panneau de chantier Non réalisation d'un isolant de soubassement

Incidence	e finar	ncière de l'	avenant :					
L'avenant a (Cocher la c				re sur le montant du	marché	public :		
			Non		X	Oui		
Montant de	l'ave	enant :						
	• Т	aux de la	a TVA :					
3	m /	Montant HT :2380,00€						
)(• N	Montant TTC:						
	• %	% d'écart introduit par l'avenant : -1,30% (lot3)						
	ш							
Nouveau m	nonta	ant du ma	arché publi	c:				
	• T	aux de la	a TVA :	******************				
74	m //	Montant HT: 177.699,04€ (lot 3)						
	= [/	√ontant T	TC:					

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :							
« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »							
Ale							
Signature du titulaire, JORET Michael							
Signature du titulaire, JORET Michael							
MAITRISE Spriktise d'auvre du Bătiment Marrier 20RET 06.31 93 88 51							
En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :							
(Coller dans e cadre. l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)							
x En cas de notification par voie électronique :							
(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)							
17/11/2024, 8H00							

Date de mise à jour : 01/04/2019.

EXE10 - Avenant

Maison des Associations

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20241120-d241133-AR
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024
Page : 4 / 4

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
AZ Maitrise	LA REUNION 47700	
Charger d'affaire JORET Michael		S

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A: Castillon la Bataille, le 10 octobre 2024

Signature

Jacques BREILLAT